

Front de la Garonne

● Site Inscrit

Commune(s)

Tonneins

Critère(s) de la protection

Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site

P

Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection

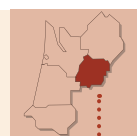
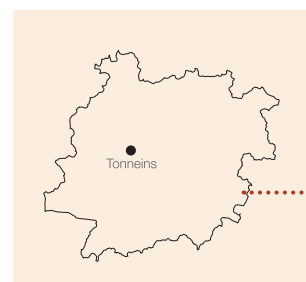
16 novembre 1973 (arrêté ministériel)

Superficie(s)

842,9 ha

Référence(s) SIG

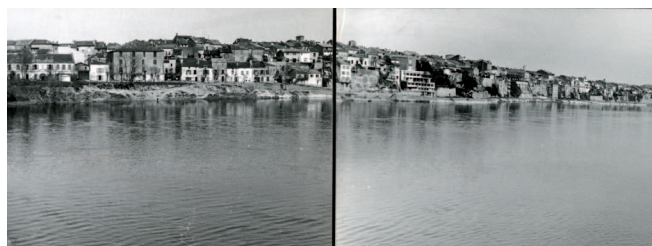
SIN0000303



FICHE

58

Motivation initiale de la protection



« Trois problèmes étaient à examiner pour la sauvegarde du site de Tonneins, qui bénéficie d'une vue exceptionnelle sur un grand coude de la Garonne :

1 - la protection du site rural qu'il est convenu d'appeler « le Front de la Garonne », qui consiste en une longue suite de maisons accrochées sur la terrasse naturelle qui domine le fleuve. Cet ensemble commence au confluent de la petite rivière la Masse et se termine, pratiquement, au pont de la départementale 120, allant sur Villefranche du Queyran, Casteljaloux, etc.

C'est en descendant de ce pont sur les abords de la Garonne, que l'on retrouve ce qu'il reste du port fluvial de Tonneins.

La limite a été prolongée en aval, en zone inondable, jusqu'à la limite de la commune ; ainsi qu'en zone inondable également, sur la rive gauche : en effet, de ce « Front de Garonne », on domine les belles plantations de cette sorte de presqu'île.

2 - La protection en zone inondable, sur la rive droite de l'accès à Tonneins, par la N113, en venant d'Agen jusqu'à la Garonne, dont la plantation de platanes qui suit la RD 813 est l'une des plus belles du département.

3 - L'avenir du nouveau Tonneins, construit en annexe du Front de la Garonne, au cœur de la ville.

L'inscription au titre des sites pittoresques nous permettra de contrôler le Vieux Tonneins et ses abords et renforcera notre position pour obtenir que les dispositions du plan d'urbanisme indispensable pour l'évolution de cette ville tiennent toujours compte de la nécessité de ne pas « écraser » un site remarquable ». (Extrait rapport Inspecteur Régional des Sites – juin 1973)

Etat actuel du site



2010

Les coteaux sont parfois occupés par des plantations de fruitiers ou par des boisements spontanés (feuillus) pour les secteurs les plus pentus. Le canal longe la Garonne de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres parfois sur sa rive gauche.

Description du site :

Le Site Inscrit protège le front bâti de la ville de Tonneins ainsi qu'une partie du paysage de la vallée, tant au sud qu'au nord. Ce front bâti est implanté sur le rebord d'une terrasse naturelle qui domine le fleuve de 20 m environ, confortée par d'imposants murs de soutènements ou de perrés maçonnés pour résister à l'érosion hydraulique, renforcée là par la courbe du fleuve. Le front bâti semble juché sur ces imposantes élévations de murs et domine ainsi le fleuve et sa vallée.

La rive gauche présente un profil différent, sans terrasse naturelle, c'est le paysage de la vallée avec quelques corps de fermes. Sur cette rive, seul l'intérieur de la boucle de Garonne est englobé dans le site dont le périmètre très administratif suit la limite communale : Tonneins-Villeton

Environnement du site :

Le site se trouve dans la vallée de la Garonne entre Marmande et Agen, à quelques kilomètres en aval du Site Inscrit de la confluence entre le Lot et la Garonne (voir fiche n°57). Dans la plaine, les cultures de maïs et les peupleraies abondent.



puis plus au nord Tonneins-Lagruère.

En rive droite, le périmètre inclut le château de Ferron et s'appuie sur la limite communale. Une zone d'activité s'y est développée en continuité de la ville, au nord, sur le haut de la terrasse. Au sud, en sortie de ville, la limite quitte la terrasse et suit le tracé de l'ancienne route royale, ancienne RN 113, désormais route départementale jusqu'au hameau de Ayet. La protection concerne là l'épaisseur entre la route, ses remarquables alignements de platanes et le fleuve.

Le secteur du front bâti de la ville de Tonneins et de sa terrasse

La principale motivation de protection est certainement la vue exceptionnelle dont on jouit depuis les belvédères du front bâti de Tonneins. La Garonne vient en ce lieu tangenter la première terrasse, une «rencontre» frontale après avoir été déviée au niveau du lieu dit Reculé, dit aussi secteur des Roches. Le front bâti a été construit en rebord de terrasse, sur un linéaire supérieur à 1km, dominant ainsi le fleuve, et sans doute à l'abri des inondations. Le front de terrasse a été conforté par d'imposants dispositifs maçonnés, prenant des allures de remparts. Au pied de ces murs ou de ces perrés, sont construits des quais, accessibles depuis la ville haute, en deux ou trois points, au moyen d'escaliers. Ces lieux pourtant désertés par leur activité originelle (batellerie sur Garonne) restent de beaux endroits, propices à la promenade.

Deux lieux se distinguent dans le front bâti constituant de vrais belvédères sur le fleuve. Il s'agit de la Place du château, plantée de tilleuls, et de la place Saint-Pierre. La place du château ou place Jean Jaurès est établie sur l'emplacement de l'ancien château, elle est aujourd'hui aménagée (fontaine au centre, espaces de stationnements pour les voitures). Elle est ornée d'un kiosque à musique en fonte, construit en 1870 et positionné là, sur une dalle en porte-à-faux surplombant les quais, et offrant une vue exceptionnelle sur la vallée et le fleuve.

Depuis la place Saint-Pierre (banalisée par l'aspect routier), on peut rejoindre les quais grâce à un escalier charmant qui descend le long du mur bâti sur la terrasse. D'autres escaliers permettent de rejoindre les quais. C'est le cas de l'escalier qui descend au lavoir (installé à mi-pente de la terrasse), et dont les marches sont d'anciennes pierres tombales (inscriptions gravées), certainement récupérées lorsque le cimetière de Saint-Pierre a été déplacé.

Un pont suspendu, édifié vers 1935, reliait les deux rives non loin des abattoirs et de la manufacture royale de tabac. En 1921 l'entreprise Limousin et Cie selon les plans de l'ingénieur Eugène Freyssinet, construit le nouveau pont, encore aujourd'hui en service. La culée de l'ancien pont est toujours visible, à quelques mètres de celle du nouveau pont.

Les bâtiments de la manufacture royale de tabac ont été construits à partir de 1721. Dans ce qui demeure de l'ensemble, la partie composée des pavillons encadrant une porte charretière (au nord ouest de la façade des quais) pourrait dater du XVIII^e siècle.



Le coude et la rive gauche du fleuve

Depuis les belvédères, le regard porte d'abord sur l'intérieur de la boucle que forme la Garonne. On retrouve en bord de fleuve, un hameau ancien nommé Saint-Germain qui comporte l'ancienne manufacture de tabac Laperche, dite Domaine de Saint-Germain, protégée au titre des monuments historiques. Les espaces alentour sont entretenus. Il y a quelques ouvertures sur les berges du fleuve, sans ripisylve. L'urbanisation nouvelle est quasi absente dans ce secteur certainement grâce à l'inondabilité du site.

L'espace de plaine protégé en rive gauche se caractérise par de grandes parcelles agricoles, principalement des cultures et notamment du maïs. On trouve également plusieurs serres. Les haies séparatives entre les parcelles sont quasi inexistantes, ce sont souvent les fossés ou les différentes exploitations du sol qui figurent le parcellaire.

Ce relief plat est nervuré par de nombreuses digues (mattes et fossés) qui ont été édifiées pour résister ou composer avec les débordements de Garonne. De ce fait, les fermes ou séchoirs à tabac sont surélevés d'un ou deux mètres, installés sur des sortes de mottes, les protégeant ainsi des crues ordinaires.

Les bâtiments agricoles et les habitations sont généralement construits en pierres et briques mêlées quelquefois sur un soubassement de pierre surmonté de murs de brique. Ces maçonneries sont de belles matières.

La Garonne apparaît peu dans le paysage du coude à moins d'être en rive... Le réseau de mattes masque le fleuve.

Le site des Roches, connus des sportifs (kayak) et des pêcheurs, est en limite de site au sud, à proximité du hameau de Reculé, à l'endroit où le ruisseau de la Cave rejoint la Garonne. En ce lieu, dans le lit du fleuve, se trouvent des roches calcaires dures qui créent de forts remous très appréciés pour les activités nautiques. Ces roches sont aisément visibles lors des basses eaux. Une île se trouve sur le fleuve, des épis ont été aménagés entre l'île et la rive gauche.

Les pêcheurs ont aménagé un endroit sur la berge, renforcé avec des amas de matériaux et de béton pour résister aux remous créés par les épis ou les fortes crues.

La mairie a aménagé un site de pique-nique avec des tables sur l'ancien terrain de l'entreprise espace-vert Baraté (aujourd'hui propriété communale).

C'est aussi un lieu riche d'histoire car c'est à cet endroit que les bateaux venant de l'aval et voulant remonter sur la rivière Lot changeaient de rive. Les quais d'embarquements ainsi que les chemins de halages sont clairement visibles.

Non loin de là, plus avant dans le creux du coude, entre le lieu dit Reculé et celui du Grand Passage, perdure un ancien cimetière. Ilot de verdure planté de grands cyprès au milieu de champs, ce lieu de mémoire semble entretenu (herbe rase). Il reste quelques tombes posées sur le sol dont certaines sont encore fleuries. Les caveaux plus importants, bâtis et entourés de grilles, sont envahis par le fusain.

Depuis l'intérieur de la boucle, les vues sur le front bâti sont nombreuses et spectaculaires.



Le secteur de Ferron et ses enjeux liés à la zone d'activité

Ce secteur se trouve au nord du site et en rive droite. Il porte ce nom du fait de la présence du château de Ferron dont l'allée d'arrivée est visible depuis la RD 813.

Cette zone est divisée en deux secteurs bien distincts, tant sur le plan topographique que sur le plan de l'occupation des sols : la terrasse et la plaine inondable (le fleuve s'est écarté de la terrasse par rapport au secteur urbain dense de Tonneins).

Le haut de terrasse est occupé par une zone d'activité (goudronnée et rigide). La plaine est quant à elle agricole (grandes cultures) et parcourue de digues et fossés (quelques peupleraies), pas d'urbanisation. Le château de Ferron fait le lien entre ses deux entités. Il est construit au bout d'une digue rectiligne (à la manière d'une jetée), il domine donc la plaine. L'allée d'arrivée est plantée de grands arbres de différentes essences (marronniers, micocouliers, ...). Non loin du château se trouvent des équipements communaux (parcs et terrains de tennis, gymnase).

La pente de la terrasse est souvent couverte de végétation spontanée. Une plateforme a été aménagée en milieu de terrasse pour accueillir les gens du voyage. Non loin de là, une décharge sauvage souille les abords du fleuve.

Un projet d'extension de la zone sportive aux abords du château est à l'étude.

Le secteur de plaine en amont de la ville et en rive droite

La plus grande superficie du site concerne ce secteur. Il s'agit d'un secteur agricole avec de grandes parcelles, culture de maïs notamment et parcelles boisées (peupleraies). La limite Est du site est la RD 813, légèrement en digue, et plantées de deux alignements de platanes spectaculaires. Ces magnifiques plantations créent une voûte ombreuse à l'entrée de la ville. Ils sont plantés tous les 7 mètres et couronnés à environ 6 mètres (départ de 3 branches). Leur état sanitaire est bon dans l'ensemble, mais on note des « trous » dans l'alignement.

Il y a peu voire pas de haies dans la plaine, mais les cordons boisés (ripisylve) le long des fossés profonds qui drainent les terres viennent rompre la monotonie de la plaine cultivée. Il n'y a pas de constructions nouvelles du fait certainement de la forte inondabilité de ce secteur. Seules de grosses fermes massives viennent ponctuer ces grands espaces agricoles. Quelques alignements de fruitiers se joignent aux grandes cultures et diversifient un peu le paysage.

Ici aussi, comme dans le coude, la Garonne reste discrète dans le paysage. Le réseau de digues et de fossés estompe le passage du fleuve.

Les coteaux, hors site, sont très visibles en hiver du fait de la transparence des platanes. En été, ils disparaissent derrière les épaisses frondaisons.

Etat actuel du site :

Le site est en bon état même si le remembrement parcellaire a certainement modifié le paysage depuis la protection. Peu de nouvelles constructions dans la plaine du fait de la forte inondabilité du site. La zone d'activité en extension perturbe les vues sur le château de Ferron.

Enjeux et préconisations

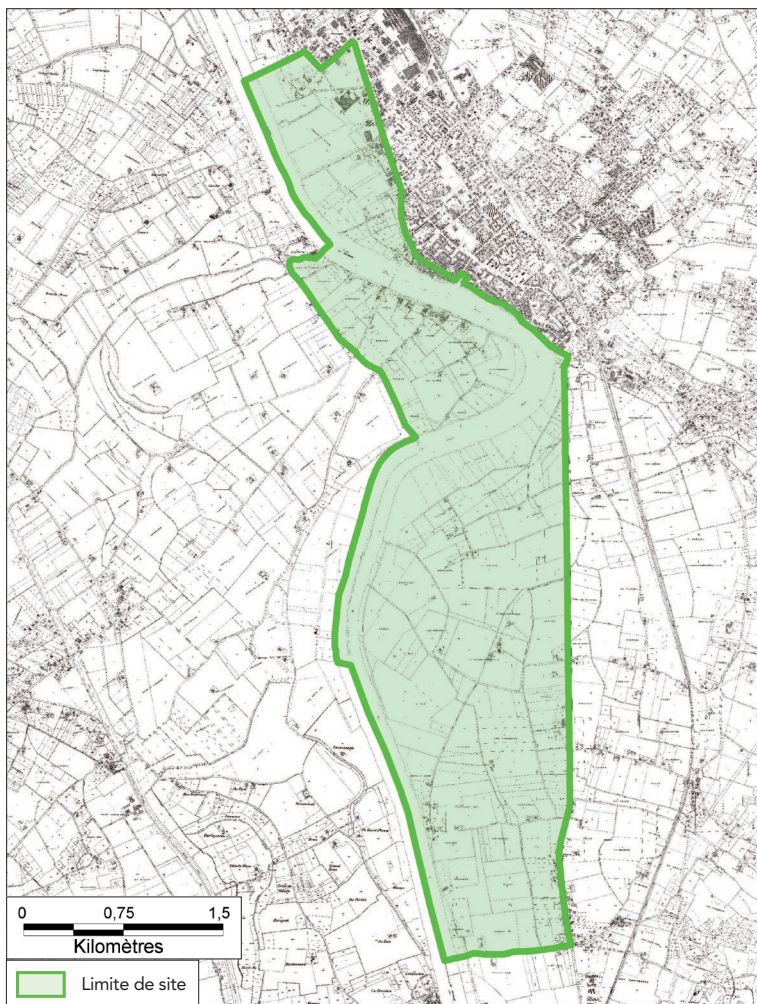
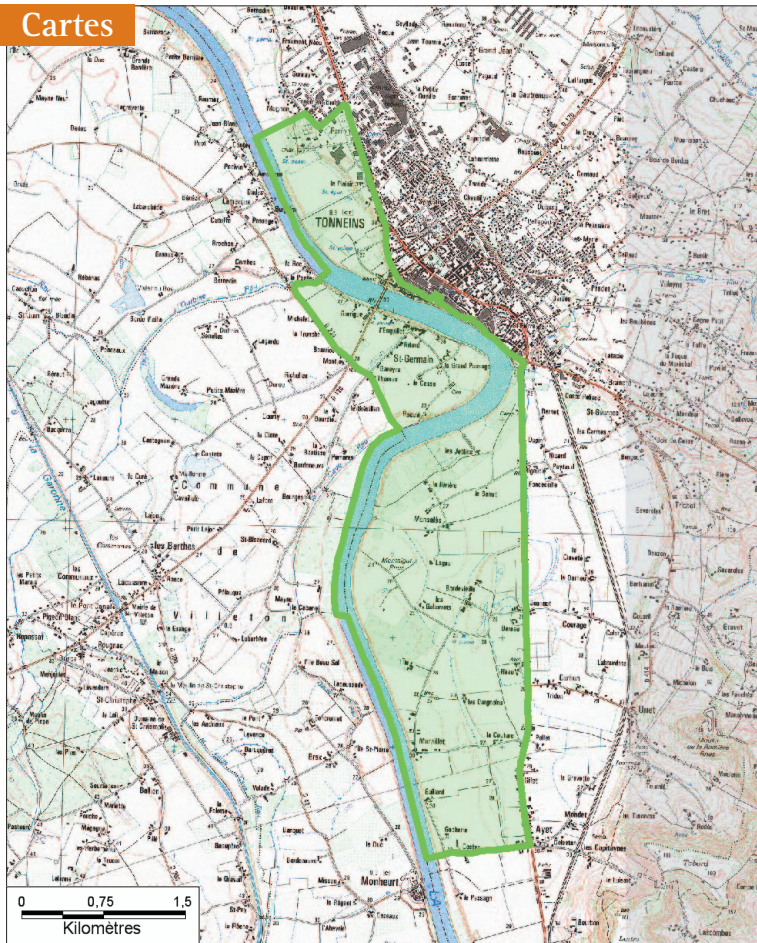
Enjeux :

Depuis la rive gauche du fleuve et depuis le pont, la façade fluviale de la ville de Tonneins constitue un paysage exceptionnel qui n'est pas seulement une façade mais également un lieu, une architecture et une histoire du fleuve. A l'inverse, depuis ce front bâti, le paysage de Garonne qui se découvre est remarquable, le fleuve est large, puissant, sa plaine alluviale cultivée. C'est un des rares sites du département avec celui de la confluence qui « montre » la Garonne dans une configuration magistrale. Le territoire de la plaine fait partie de ce paysage du fleuve, paysage agricole « ordinaire » de la vallée où se mêlent et se côtoient la puissance de la nature (le fleuve) et la main de l'homme qui n'a eu de cesse de construire mottes et fossés pour résister aux eaux, tout en profitant des alluvions déposés par ces mêmes eaux. Le motif végétal du double alignement de platanes qui s'est maintenu à l'entrée sud de la ville est également identitaire de la vallée. Pour autant, le périmètre reste incomplet, il faudrait sortir des limites communales pour s'appuyer sur les structures paysagères.

Préconisations :

- Renforcer la stabilité de la terrasse pour éviter les effondrements et glissements de terrain sur les quais.
- Réhabiliter le bâti et résorber des « fourbis » dans les parcelles privées visibles depuis les quais notamment

- Inclure dans le règlement du document d'urbanisme de la commune des prescriptions architecturales et paysagères détaillées pour maintenir la qualité du bâti faisant partie du Site, ou contribuant à la qualité de ses abords.
- Valoriser des liaisons ville/quais (pas très propres en hors saison).
- Eviter l'urbanisation linéaire le long de la RD 813 au nord de Ayet notamment.
- Enrichir le paysage et l'écologie des grandes parcelles agricoles par bandes enherbées, plantation d'arbres et de haies.
- Encourager à la restauration de l'architecture propre au Val de Garonne des fermes et des séchoirs à tabac.
- Eviter de nouvelles peupleraies afin de préserver les perspectives et de maintenir des espaces de respiration.
- Remplacer les platanes manquant sur la RD 813.
- Réfléchir à une extension du site pour une prise en compte morphologique et paysagère du lieu et non pas seulement administrative (actuellement limites communales) et d'ores et déjà, prévoir dans le document d'urbanisme de la commune un zonage adapté pour protéger les paysages faisant partie du site ou contribuant à la qualité de ses abords.
- Exclure les zones commerciales, d'activités.
- Conserver les cônes à vue sur le château de Ferron à partir de la RD 813.



Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
 (Natura 2000) La Garonne - L'Ourbise
 Arrêté de biotope : Garonne et section du Lot (1993)
 Monuments historiques
 Domaine de Saint-Germain : MHI - 19/4/2001